

L'Appel des médecins sur les pesticides : 4 propositions précises aux députés qui s'apprêtent à voter la loi LAAF en seconde lecture (loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt)

Après l'appel lancé le 30 janvier par 1200 médecins appelant à une réduction de l'usage des pesticides et à des mesures de protection de la population (www.alerte-medecins-pesticides.fr),

Après les propositions faites aux trois ministères : Ecologie le 17 mars, Agriculture et Santé le 30 avril ([également sur notre site](#)),

Le collectif de médecins vient d'adresser 4 amendements à l'Assemblée Nationale concernant la loi LAAF en passe d'être votée en 2ème lecture. Il est urgent de protéger la population (professionnels exposés, riverains, et consommateurs) en excluant les pesticides les plus dangereux.

Ces produits sont déjà caractérisés pour une partie d'entre eux : ils sont appelés CMR quand leurs propriétés cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques sont avérées ou suspectées. Il faut retirer du marché les CMR avérés, mais aussi suspectés en attendant que ces soupçons soient levés, s'ils peuvent l'être. Mais la logique de la réglementation actuelle est inverse : un pesticide suspecté restera en vente tant que les arguments de toxicité ne seront pas apportés ! ce qui peut prendre plusieurs années. Quid du principe de précaution ?

D'autres pesticides sont définis comme PE (perturbateurs endocriniens). Ils sont décriés depuis une dizaine d'années. Par la communauté scientifique notamment, parce qu'ils n'ont pas de seuil de toxicité : ils peuvent, à très faibles doses ou par mélange avec d'autres substances, être responsables de pathologies irréversibles et sévères. Or les tests de toxicologie réglementaires actuels ne permettent pas de les détecter. L'Europe, qui a prévu de les exclure, traîne des pieds pour les définir et prendre les décisions qui s'imposent. La France, en adoptant la Stratégie nationale sur les PE, semble avoir saisi la gravité du problème. La Suède aussi, qui a sévèrement rappelé à la Commission Européenne ses engagements non tenus.

Les quatre amendements que nous proposons, en permettant d'exclure tous les pesticides CMR ou PE, et en permettant une évaluation complète des produits effectivement commercialisés redonnent à la Santé et à la protection des populations une place prioritaire dans la LAAF. Face aux lobbies, nous espérons que nos députés auront la volonté de défendre la santé publique ! Le Conseil d'Etat vient d'ailleurs de leur montrer la voie en suspendant l'exécution du décret interministériel du 23 décembre 2013 autorisant les dérogations à l'interdiction des épandages aériens. Cette première étape gagnée par les défenseurs de l'Environnement et de la Santé Publique montre bien qu'il est possible de faire bouger les choses.

Contact presse : docteur pierre-michel perinaud

06 31 23 66 72

contact@alerte-medecins-pesticides.fr